Club Sportif Artistique des Dunes

« Signer en bas de page »

Poitiers, le ……/……/…….

CSA DES DUNES

Quartier Aboville
B.P. 90675
86023 POITIERS CEDEX

05.49.41.39.65
06.64.14.19.18

Co-Présidents

Brigitte SLAWINSKI
Yves FILLIATREAU

Action suivie par :

Secrétariat club

CharronGest.

Le coprésident

Le CSA des DUNES (Brigitte SLAWINSKI et Yves FILLIATREAU – coprésidents)

Et

L'adhérent demandeur de l'aide au paiement ;

Objet : Paiement d'une adhésion **annuelle** par **« facilité de paiement »**

Engagement : Entre le **CSA des Dunes** (ASSOCIATION loi de 1901)

Et **……, adhérent (e) du CSA**

Gym + Muscul	Muscul	2 « Gyms »	Etudiants/Lycéens	Autres
17€/mois	**16€/mois**	**15€/mois**	**10€/mois**	**…./mois**

1er mois = Frais de Licence et paiement du mois : **Selon l'activité et l'origine de l'adhérent**
(**5** à **7 jours** après l'inscription)

Puis : …….. €/mois = « Cotisation selon activité »

Date de la dernière échéance : Le **5 août 2026**

Adhésion valable jusqu'au 31 août 2026

« Conditions Générales de paiement de la « cotisation par remboursement »

- L'adhérent s'engage à payer son adhésion mensuellement, jusqu'au terme fixé ci-dessus, en parfaite équitée avec les adhérents la qui payent en 1 seule fois !
- Le 1er mois : LICENCE, ASSURANCE et la cotisation CLUB.
- Chaque mois suivant il ne paie que l'ACTIVITE CHOISIE.
- L'adhérent ayant choisi le paiement par prélèvement a contracté une **« dette de cotisation ».**
- **Il ne peut en aucun cas s'opposer aux prélèvements ou se désengager de cette dette,** (cf. règles éditées sur la fiche d'inscription et ce présent accord) avant le terme de la saison, sauf blessure contractée et constatée par un moniteur ou un membre du comité directeur. Un justificatif médical est alors présenté dans les 5 jours.
  Le CSA des Dunes est seul, en capacité de stopper un ou des prélèvement (s) dans le cas d'une cessation provisoire ou définitive des activités de l'ASSOCIATION.
  Les prélèvements s'arrêteront AUTOMATIQUEMENT après celui du 5 août 2026.

Pour les co-présidents
Yves FILLIATREAU

Signature de l'adhérent(e)
Précédée de « lu et approuvé »

CSA des DUNES BP 675
86023 POITIERS-CEDEX
Association loi 1901, créée en février 1978
Siret n° 421 417 262 00019
Code APE : 9312Z

Contact : Secrétariat du Club

☎ 06 64 14 19 18 / 05 49 41 39 65

Madame, Monsieur,

Pour donner suite à votre demande d'adhésion au CSA des DUNES, et afin de nous permettre d'effectuer les prélèvements sur votre compte, vous trouverez ci-après la formule de mandat de prélèvement SEPA que vous devez compléter, signer et nous retourner accompagnée de votre RIB.

Les conditions des prélèvements figurent au recto. Vous devez les signer ainsi que la présente fiche !

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, adressez-vous aux coprésidents de l'association.06 64 14 19 18 --- www.clubaboville.fr

LE CSA des DUNES est une ASSOCIATION - loi 1901 --- Ce n'est pas un club privé !

L'adhérent déclare :
« Avoir bien compris que, passé un délai d'essai de 5 jours ouvrés après son inscription au CSA des DUNES, il ne pourra plus annuler sa licence, et (ou) mettre fin aux prélèvements mensuels qui représentent une dette de cotisation contractée pour payer son adhésion et sa licence (cf. Article 4 Titre 2 – règlement intérieur), **sauf blessure contractée et constatée au club et sur justificatif médical présenté dans les 5 jours »**.

Nota Bene :
Seul le CSA des Dunes peut stopper un ou des prélèvement (s) dans le cas d'un refus d'adhésion par le comité directeur ou d'une cessation provisoire ou définitive des activités du CLUB.

POUR REMPLIR VOTRE MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA CI-DESSOUS

1. Datez et signez « le mandat de prélèvement SEPA »
2. Rapportez-le, accompagné de votre RIB

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

« En signant ce mandat de prélèvement SEPA, vous autorisez le CSA des DUNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions du CSA des DUNES, représenté par son directeur. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits concernant le présent Mandat de prélèvement SEPA sont expliqués dans un document que vous pourrez obtenir auprès de votre banque. Votre premier prélèvement interviendra à la mise en place de votre adhésion. »

TYPE DE PAIEMENT : Mensuel

Référence Unique de Mandat : .

IDENTITE DU PAYEUR : TITULAIRE DU COMPTE	NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
NOM : Prénom :	CSA des DUNES de POITIERS BP 675 -- 86023 POITIERS-CEDEX Identifiant créancier SEPA FR75ZZZ657193

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

BIC (Identification internationale de la banque) : ☐……

IBAN : |__|__|__|